



COMPTE-RENDU CHSCTM du 12 avril 2017

En réponse à notre déclaration liminaire, le secrétaire général a convenu que la réforme de l'administration centrale se faisait à un « *rythme soutenu* ». c'est le moins qu'on puisse dire !

***Handicap :**

Ce point, mis à l'ordre du jour annuellement à notre demande, nous a permis de souligner de nouveau les difficultés rencontrées par les agents en situation de handicap. Nous avons rappelé les problèmes rencontrés dans l'exécution des contrats avec les sociétés de taxi, qui (faute de paiement) en sont arrivées à ne plus transporter les collègues.

Face au problème de l'accompagnement des collègues en situation de handicap dans le cadre de la prise de poste, une formation spécifique à destination des cadres est en cours de déploiement.

***Médecine de prévention :**

La circulaire sur la médecine de prévention (datant de 2005!) va prochainement être mise à jour.

***Formation santé et sécurité au travail :**

=> Formation des mandatés CHSCT : Nous serons attentifs à la mise en place des nouvelles dispositions introduites par le décret de 2016, des problèmes apparaissant déjà pour certains de nos collègues comme nous l'avons signalé dans notre déclaration liminaire.

=> Formation initiale et continue des agents : en complément de notre déclaration liminaire, nous avons rappelé l'importance d'une vraie construction des formations en terme de contenu et de formateurs qualifiés. Pourquoi une harmonisation des formations ne pourrait-elle pas être mise en place entre les écoles ?

***Médica Europe :**

Avec les autres syndicats, nous avons dénoncé ce système de contrôle des arrêts maladies mis en œuvre à la DAP qui stigmatise inutilement les agents.

Les élus et experts de la liste CGT et SM